

## Bulletin bimestriel des autorisations de mise sur le marché (AMM) des matières fertilisantes et supports de culture (MFSC)

**N°2026 – 01 – Janvier 2026**

Le bulletin bimestriel des AMM MFSC présente les décisions délivrées concernant des matières fertilisantes, des supports de culture et des adjuvants pour matières fertilisantes : les décisions de retrait de produits, les nouvelles autorisations de mise sur le marché et les modifications majeures d'AMM (nouveaux usages accordés, modification des conditions d'emploi...). Les nouvelles AMM concernent les produits de référence, de revente et les AMM par reconnaissance mutuelle. Les seconds noms commerciaux ne sont pas mentionnés dans ce bulletin.

### **I - Retraits d'autorisations de mise sur le marché**

Nom du produit	N°AMM	Type commercial	Date de la décision
MYKE PRO POMME DE TERRE L	1150023	Produit de référence	27/10/2025

### **II - Nouvelles autorisations de mise sur le marché**

Nom du produit	N°AMM	Nature de l'AMM	Classe	Type	Date de la décision
AGROSIL LR3	1250675	AMM par reconnaissance mutuelle pour un produit simple	Matière fertilisante	Granulés à base de silicate colloïdale	21/10/2025
BACTRIUM	1250676	AMM par reconnaissance mutuelle pour un produit simple	Matière fertilisante	Préparation bactérienne : suspension concentrée à base de <i>Bacillus megaterium</i> souche MHBM06 et <i>Bacillus megaterium</i> souche MHBM77	21/10/2025
IKUSEI	1250697	AMM par reconnaissance mutuelle pour un produit simple	Matière fertilisante	Préparation bactérienne et fongique : flacon présentant une phase liquide (gel semi-liquide) à base de <i>Rhizophagus irregularis</i> souche CECT 21226 et une phase solide (poudre) à base d' <i>Azospirillum brasiliense</i> Emc3 souche CECT 9834 et de <i>Pseudomonas fluorescens</i> Emc3 souche CECT 30181 à mélanger avant utilisation	24/10/2025
MIICROBIAL MASS PRO	1250772	AMM par reconnaissance mutuelle pour un produit simple	Matière fertilisante	Préparation bactérienne : concentré soluble à base de <i>Bacillus velezensis</i> souche U47, de <i>Bacillus velezensis</i> souche U50, de <i>Bacillus megaterium</i> souche U48, de <i>Bacillus megaterium</i> souche U49 et de <i>Bacillus licheniformis</i> souche U35	17/11/2025
NATURAMIN PLUS	1250773	AMM par reconnaissance mutuelle pour un ensemble de produits	Matière fertilisante	Concentré soluble d'acides aminés d'origine animale et d'éléments minéraux	28/11/2025
PIACTIV	6250698	AMM par reconnaissance mutuelle pour un ensemble de produits	Additif agronomique	Au sens de la norme NF U44-204 autorisé pour un usage en mélange à des engrains ou des amendements conformes aux normes NF U42-001-1, NF U42-001-2, NF U42-001-3, NF U44-051, NF U44-095 ou au règlement (CE) n° 2003/2003 ou au règlement (UE) 2019/1009 - Extrait	21/10/2025

Nom du produit	N°AMM	Nature de l'AMM	Classe	Type	Date de la décision
				liquide de <i>Lactobacillus paracasei</i> souche CNCM I-5643 inactivé dans son milieu de culture (urine humaine microfiltrée)	
PIACTIV	6250698	AMM par reconnaissance mutuelle pour un ensemble de produits	Additif	Au sens de la norme NF U44-551 autorisé pour un usage en mélange à des supports de culture conformes à la norme NF U44-551- Extrait liquide de <i>Lactobacillus paracasei</i> souche CNCM I-5643 inactivé dans son milieu de culture (urine humaine microfiltrée)	21/10/2025
PIACTIV	6250698	AMM par reconnaissance mutuelle pour un ensemble de produits	Matière fertilisante	Extrait liquide de <i>Lactobacillus paracasei</i> souche CNCM I-5643 inactivé dans son milieu de culture (urine humaine microfiltrée)	21/10/2025
PROTEO	1250677	AMM par reconnaissance mutuelle pour un produit simple	Additif agronomique	Au sens de la norme NF U44-204 autorisé pour un usage en mélange avec des engrains minéraux, organiques ou organo-minéraux conformes aux normes NF U42-001-1, NF U42-001-2, NF U42-001-3, NF U42-002-1, NF U42-002-2, NF U42-003-1, NF U42-003-2, NF U42-004 ou au règlement (CE) n° 2003/2003 ou au règlement (UE) 2019/1009 - Concentré soluble à base d'acides aminés (acide glutamique)	21/10/2025
PROTEO	1250677	AMM par reconnaissance mutuelle pour un produit simple	Matière fertilisante	Concentré soluble à base d'acides aminés (acide glutamique)	21/10/2025
SOFEROL	1250678	AMM par reconnaissance mutuelle pour un produit simple	Matière fertilisante	Liquide à base de glycolipides	21/10/2025
TARAVERT KING KONG	1250679	AMM par reconnaissance mutuelle pour un produit simple	Matière fertilisante	Solution aqueuse à base de substances humiques issues de la léonardite	21/10/2025

### III - Modifications d'autorisations (renouvellements d'AMM, extensions d'usages, nouvelles conditions d'emploi...)

Nom du produit	N°AMM	Nature de l'AMM	Classe	Type	Date de la décision
AGRIPHOS	6110001	Renouvellement d'AMM pour un ensemble de produits	Matière fertilisante	Engrais à base de cendre de fientes de volaille et de copeaux de bois	24/10/2025
OSIRYL	1030003	Renouvellement d'AMM pour un produit simple	Additif agronomique	Au sens de la norme NF U44-204 autorisé pour un usage en mélange à des engrais organiques ou organo-minéraux NPK avec ou sans oligo-éléments, à des engrais composés NPK en solution ou des solutions d'engrais NPK avec oligo-éléments, à des engrais pour solutions nutritives minérales ou à des amendements organiques conformes aux normes NF U42-001-1, NF U42-001-2, NF U42-001-3, NF U42-002-1, NF U42-002-2, NF U42-003-1, NF U42-003-2, NF U42-004, NF U44-051 ou au règlement (UE) 2019/1009 - Concentré soluble à base de lignosulfonate	17/10/2025
			Additif	Au sens de la norme NF U44-551 autorisé pour un usage en mélange à des supports de culture conformes à la norme NF U44-551 ou au règlement (UE) 2019/1009 - Concentré soluble à base de lignosulfonate	
			Matière fertilisante	Matière fertilisante – Concentré soluble à base de lignosulfonate.	
XEOX	1080002	Renouvellement d'AMM pour un produit simple	Additif agronomique	Au sens de la norme NF U44-204 autorisé pour un usage en mélange à des engrais organiques ou organo-minéraux NPK avec ou sans oligo-éléments, à des engrais composés NPK en solution avec ou sans oligo-éléments, à des engrais pour solutions nutritives minérales ou à des amendements organiques conformes aux normes NF U42-001-1, NF U42-001-2, NF U42-001-3, NF U42-002-1, NF U42-002-2, NF U42-003-1, NF U42-003-2, NF U42-004, NF U44-051 ou au règlement (UE) 2019/1009 - Concentré soluble à base de lignosulfonate	17/10/2025
			Additif	Au sens de la norme NF U44-551 autorisé pour un usage en mélange à des supports de culture conformes à la norme NF U44-551 ou au règlement (UE) 2019/1009 - Concentré soluble à base de lignosulfonate	
			Matière fertilisante	Concentré soluble à base de lignosulfonate	

Pour retrouver toutes les conditions d'autorisations (cultures concernées, conditions d'emploi) :

- consulter le texte intégral de la décision sur le [registre des décisions](#) : une requête sur le nom du produit ou le numéro d'AMM permet d'accéder aux documents ;
- ou consulter le site [EPhy](#), catalogue des autorisations.